

Règlement Intérieur

Toute intervention ne peut avoir lieu qu'après signature d'une autorisation par le visiteur.

Organisation des événements

- Le Repair Café du Sénonais organise des événements dans des lieux, selon des modalités et un calendrier définis par la Collégiale.
- Un événement consiste en la réunion d'experts bénévoles qui conseillent les visiteurs pour réparer des objets (informatique, électronique, petit électro-ménager, couture, vélos, etc.).
- Les événements ont lieu, en général, le premier dimanche de chaque mois dans les locaux mis à disposition par une commune ou une association du sénonais, ou bien encore dans le cadre de conventions avec d'autres associations partenaires.
- Les réparations réalisées avec le concours des experts ne peuvent avoir lieu que sur le temps de l'événement du Repair Café.

Fonctionnement associatif

- L'association n'a pas pour vocation d'engager ou de promouvoir des opérations commerciales.
- Les décisions engageant le fonctionnement de l'association sont prises par la Collégiale.
- Tout manquement aux statuts de l'association ou au présent règlement peut engager une procédure de radiation. Dans ce cas, conformément aux statuts, le bénévole doit être entendu par la Collégiale lors de sa prochaine réunion, à la suite de quoi une radiation peut être décidée.
- La Collégiale se réunit chaque trimestre selon un calendrier défini à l'issue de l'Assemblée Générale, et en tant que de besoin, suite à la demande d'au moins la moitié de ses membres conformément aux statuts.
- À l'issue de la réunion de la Collégiale, le prochain animateur et le prochain secrétaire sont désignés par consensus. L'ordre du jour sera fixé par le prochain animateur, à partir des propositions communiquées par les membres de la Collégiale.
- Il est établi un compte rendu opérationnel de chaque réunion de la Collégiale. Un animateur et un secrétaire sont désignés à chaque réunion.
- Pour l'Assemblée Générale, un animateur et un secrétaire sont désignés.
- Un registre des adhérents est tenu à jour.

Garanties et responsabilités

- Les travaux de réparation sont effectués sous la responsabilité des visiteurs, éventuellement avec l'aide des bénévoles.
- Aucune garantie de résultat ne peut être attendue de l'association, ni des organisateurs, ni des bénévoles intervenants.
- Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide, et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés au Repair Café.
- L'association Repair Café ne saurait être tenue pour responsable de dommages éventuels suite aux conseils, aux aides ou aux instructions de réparation donnés. En cas de dommages consécutifs à une réparation, la responsabilité du visiteur est engagée.
- Ni les organisateurs du Repair Café, ni les réparateurs ne peuvent être tenus responsables de dégâts sur des objets présentés pour être réparés.
- **Les réparateurs bénévoles n'interviendront pas sur un objet sous garantie.**

Sécurité et réparations

- Le Repair Café ne prend en charge que des objets portables.
- Aucun déplacement ne sera effectué au domicile des visiteurs.
- Aucun objet ne sera emporté en dehors de l'événement par un réparateur en vue d'une activité personnelle ou commerciale.
- Les visiteurs effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, si nécessaire avec l'aide des bénévoles experts en réparation présents.
- Les interventions et activités au Repair Café sont effectuées gratuitement par des bénévoles.
- Les réparateurs s'interdisent de supprimer tout système de sécurité sur les appareils présentés.
- Les réparateurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets.
- Les réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.

Matériel et moyens mis à disposition

- Le matériel neuf utilisé, tel que fils électriques, fiches, fusibles, pièces, fermetures éclair, etc., peut être pris en charge financièrement par l'association.
- Les experts bénévoles peuvent utiliser, lors des événements du Repair Café, le matériel appartenant à l'association ou du matériel fongible apporté par les visiteurs.
- L'association n'a pas vocation de stocker des objets qui seraient en attente de réparation. Le visiteur doit repartir avec son objet, ou s'il laisse l'objet, c'est pour en faire don à l'association.
- L'association ne prend en charge aucun frais de déplacement.